

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2024, le 15 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2024.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Gérard, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2024-10-02 – Plan de financement prévisionnel pour la création de 5 logements locatifs, chemin de Jette-Feu.

Vu la délibération n°2023-14-08 concernant l'achat d'un bâtiment cadastré C 240, 246, 467 et 468C, à Salles d'Angles, dans le but d'un projet de création de logements locatifs ;

Vu la délibération n° 2024-06-04 relative à la Maîtrise d'œuvre pour la création de logements locatifs ;

Vu la délibération n°2024-10-01 concernant une demande de subventions ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant HT	%
Travaux de réhabilitation		
Mission de maîtrise d'œuvre	76 308,75 €	8,21%
Travaux de réhabilitation	658 643,80 €	70,84%
<u>Frais supplémentaires</u>	30 000,00 €	3,23%
– Géomètre	1 900,00 €	0,20%
– Réseaux		0,00%
– Panneaux		0,00%
– Huissier		0,00%
– Assurance		0,00%
– EDF + Eau		0,00%
Sous-total :	766 852,55 €	82,48%
Acquisition du bâtiment	160 000,00 €	17,21%
Frais de notaire	2 881,29 €	0,31%

Intérêts de l'emprunt		0,00%
Sous-total :	162 881,29 €	17,52%
TOTAL DES DEPENSES	929 733,84 €	100,00%
RESSOURCES		
Subventions		
Europe	0,00 €	0,00%
État	0,00 €	0,00%
Région Nouvelle Aquitaine (PETR)	0,00 €	0,00%
Département Charente	0,00 €	0,00%
Communauté d'Agglomération Grand Cognac	150 000,00 €	16,13%
Sous-total :	150 000,00 €	16,13%
Reste à charge de la commune	779 733,84 €	83,87%
- Emprunt	620 000,00 €	66,69%
- Fonds propres	159 733,84 €	17,18%
Sous-total :	779 733,84 €	83,87%
TOTAL DES RESSOURCES	929 733,84 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à la demande de déblocage des Fonds, au fur et à mesure de l'avancée des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/10/2024

Le Maire

Marcel GÉRON

